



Relais Petite Enfance

Numéro 4



Cette revue a pour but de résumer les changements qui incombent à la profession d'assistant maternel et à celle des parents employeurs, de vous proposer des articles et des activités en lien avec la petite enfance.

Bonne lecture à vous !

L'équipe du Relais Petite Enfance

RÉCAP DES CHIFFRES DES ASSISTANTES MATERNELLES

Prime à l'installation : 1200 €.

Durée du travail

- ▶ Durée quotidienne maximale : 13 heures.
- ▶ Durée hebdomadaire moyenne maximale sur 4 mois : 48 heures.

Rémunération :

▶ Salaire horaire minimal par enfant : Salaire horaire conventionnel → 3,5 € brut pour une heure d'accueil soit 2,73 € net.

▶ Heures majorées : majoration minimale de 10% à partir de la 45e heure.

▶ Majoration pour sujétion exceptionnelle : à négocier avec l'employeur.

▶ Indemnité d'entretien minimale : pour une journée de 9h, minimum de 3,80 € et d'un minimum de 2,65€ jusqu'à 6h16. Voir le simulateur pour calculer les indemnités d'entretien.

▶ Indemnité de repas : à négocier avec l'employeur.

▶ Allocation de formation : 4,75 € / heure.

CHIFFRE DE LA CAF 84 CONCERNANT LA CMG ET LES REVENUS DES PARENTS :

▶ Rémunération maximale par jour et par enfant.

Emploi direct :

→ 59,40 € brut.

→ 46,33 € net

Pour tout comprendre sur le complément de libre choix du mode de garde (CMG) :

<https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/vie-personnelle/le-complement-de-libre-choix-du-mode-de-garde-cmg>

Simulateur pour calculer les indemnités d'entretien :

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/IndemniteEntretienAssistanteMaternelle>



SOCIAL

- 1 Assistantes maternelles et garde d'enfants à domicile des avantages sociaux sont possibles !

Une offre similaire à celles des comités d'entreprise mais à l'échelle du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, dont font partie les assistantes maternelles, vous est proposée.

Des voyages, des activités sportives, des sorties culturelles... à prix réduits, via le site internet ci-dessous.

Créez votre espace avec votre numéro CESU ou PAJEMPLOI

www.asc-loisirs-emploidomicile.fr

- 2 Avancement pour la médecine du travail pour les assistantes maternelles :

Contribution Santé au Travail : ce dispositif permet de financer les services essentiels liés à la prévention et la santé au travail pour les salariés du secteur.

En savoir plus sur le site

www.pajemploi.urssaf.fr



ZOOM SUR LA PreParE DE LA CAF

La prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)

Dès le premier enfant (né ou adopté) et pour chaque nouvel enfant, vous pouvez bénéficier de la Prestation partagée de l'éducation de l'enfant si vous cessez ou réduisez votre activité professionnelle pour élever votre ou vos enfant(s). Cette prestation sera versée selon certains critères et le montant sera variable selon votre situation.

En savoir plus sur le site de la
www.caf.fr

DATES À RETENIR :

- ▶ Formation gestion du stress en situation professionnelle : **1er et 29 mars 2025**.
- ▶ Fête de la musique au Relais Petite Enfance : **jeudi 19 juin 2025**
- ▶ Fête de fin d'année du Relais Petite Enfance : **vendredi 27 juin 2025**

Des places sont encore disponibles chez les assistantes maternelles, n'hésitez pas à contacter le Relais Petite Enfance : 06 03 27 67 43
c.hernandez@caumont-sur-durance.fr



Idées d'activités



Une activité qui plaît toujours aux enfants : libérer les animaux de la glace.

Sensation du froid, motricité fine une activité riche en découverte ! Elle peut être adaptée à tout âge en fonction de leurs stades de développement. Il suffit de disposer des animaux dans des plats ou des petits moules à gâteaux, les immerger d'eau, d'un peu de colorant et de les placer au congélateur.

Proposer ensuite aux enfants de l'eau chaude, des pipettes et marteaux et en avant, pour faire fondre les glaçons et libérer les animaux.



Accompagner, créer et partager avec l'enfant

